



INVESTMENT
DEALERS
ASSOCIATION
OF CANADA

notice



ASSOCIATION
CANADIENNE
DES COURTIER
EN VALEURS
MOBILIÈRES

AVIS DE CONFORMITÉ FINANCIÈRE

FC98 - 01

AUX chefs de la direction des finances des firmes Membres de
l'ACCOVAM
et aux vérificateurs externes des firmes relevant de sa compétence

Le 5 janvier 1998

Prière de transmettre

- ☒ Haute direction
- ☐ Comptabilité réglementaire
- ☒ Vérification interne
- ☐ Crédit
- ☐ Financement d'entreprise
- ☐ Titres dérivés
- ☐ Institutions
- ☐ Affaires juridiques et
Conformité
- ☒ Opérations
- ☐ Inscription
- ☐ Recherche
- ☐ Détail
- ☐ Négociation
- ☐ Formation

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR SUR LA SÉPARATION DES TITRES

Pour faire suite au Formulaire n° 1 de l'ACCOVAM intitulé "Rapport spécial de conformité sur la séparation des titres", l'ACCOVAM et d'autres OAR ont déterminé qu'au cours de la vérification de fin d'année d'un remisier, suivant la définition qui en est donnée au titre XXXV des Statuts, les vérificateurs ne sont pas tenus de suivre des procédures spéciales de conformité relativement à la séparation de titres ni de rapporter des conclusions. Cette règle s'appliquera aux titres de clients qui sont introduits par l'intermédiaire d'un autre membre de l'OAR.

Cette position réglementaire est fondée sur le fait que le courtier chargé de comptes, qui est membre d'un OAR, fait aussi l'objet d'une vérification, qui comprend des procédures spéciales de conformité se rapportant à la séparation de titres entièrement payés et en excédant de la marge d'un client. Cette vérification comprend les titres des comptes du remisier.

En ce qui concerne les NVGR (normes de vérification généralement reconnues), les vérificateurs doivent évaluer, dans le cadre de leur vérification, si une forme d'accord présumé doit être obtenue des vérificateurs du courtier chargé de comptes relativement aux conditions énoncées dans l'arrangement concernant des remisiers et des courtiers chargés de comptes.

Si vous avez des questions au sujet du présent avis, veuillez vous adresser à Maysar Al-Samadi, Directeur, Conformité financière, au (416) 943-6902.